

La 10^{ème} édition du baromètre ARTISANTÉ

confirme l'impact de l'incertitude économique et de la charge administrative sur la santé des chefs d'entreprises artisanales du BTP et du Paysage.

En 2023, l'activité des artisans du BTP et du Paysage, pénalisée pour le bâtiment par la chute de la construction neuve, a enregistré un recul de 0,6%. Une réalité qui n'est pas sans conséquence sur l'état de santé de ces chefs d'entreprise comme le démontre les résultats de la 10^{ème} édition du baromètre ARTISANTÉ que la CAPEB dévoile aujourd'hui. Cette nouvelle édition est le fruit d'une enquête menée, en partenariat avec l'IRIS-ST et la CNATP, auprès de 2 106 chefs d'entreprises. Ce baromètre offre un aperçu complet de la santé des chefs d'entreprise. Il révèle que les artisans du BTP et du Paysage sont confrontés à un rythme de travail soutenu, principalement en raison d'une charge administrative qui s'accroît année après année.

Un rythme de travail élevé et intensifié par les contraintes administratives

L'année 2023 est marquée par une intensité persistante dans le rythme de travail des dirigeants d'entreprises artisanales. L'étude révèle en effet que 55% des sondés dépassent le nombre de 50 heures de travail hebdomadaire, 48% déclarent travailler même le week-end et 60% des personnes interrogées admettent rester connectées à leurs e-mails quotidiennement pendant leurs congés. 78% des dirigeants estiment que leur vie professionnelle empiète sur leur vie privée. Leur principale préoccupation demeure la charge administrative à laquelle ils sont confrontés et qui représente un poids prépondérant dans leur charge de travail. Les données indiquent que cette responsabilité administrative constitue une source de stress pour 42% des répondants. Comme chaque année, le baromètre révèle que la pression administrative s'intensifie avec le nombre de salariés. Dans ce contexte, les « Rencontres de la simplification » et la perspective de la loi de simplification attendue en juin revêtent une importance cruciale.

Un optimisme modéré qui n'altère pas la passion du métier

Dans le contexte économique incertain dans lequel ils évoluent, seuls 38% des chefs d'entreprise interrogés se disent optimistes face à l'avenir. En particulier, la crainte de manquer des opportunités de chantier exercent une pression supplémentaire sur les artisans. L'étude révèle ainsi que 452 répondants déclarent la pérennité de leur entreprise menacée. Une autre donnée inquiétante émerge : une hausse de 8 points chez les répondants déclarant en 2023 avoir affronté des difficultés psychiques (anxiété, dépression, épuisement professionnel). En effet, 43% des artisans avouent avoir été confrontés à ce type de problème au cours de l'année écoulée, contre 35% en 2022 et 34% en 2021. Malgré les difficultés rencontrées, 86% des chefs d'entreprises se déclarent néanmoins épanouis dans leur métier, confirmant que la passion du métier est un élément constitutif et caractéristique des métiers de l'artisanat.

Points de vue

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB : « *Ce baromètre révèle les répercussions de la dégradation de la situation économique sur la santé des artisans. Les carnets de commande tardent à se remplir par suite d'un marché du neuf en très forte chute avec des transactions immobilières en baisse, une activité en rénovation globalement atone, autant de facteurs qui expliquent ce moral en baisse. Nous espérons que la révision majeure du dispositif MaPrimeRénov obtenue par la CAPEB, qui va nécessairement contribuer à relancer l'activité, ait un impact positif sur leur moral. Nous attendons également beaucoup des mesures de simplification attendues suite aux Rencontres de la Simplification auxquelles nous avons largement contribué. Les propositions que nous avons formulées sont, en effet, à même de réduire la charge administrative pesant sur les chefs d'entreprise, fortement dénoncée dans ce baromètre.* »

Françoise Despret, Présidente de la CNATP : « *Le stress éprouvé par les chefs d'entreprises découle souvent d'une surcharge de travail, de difficultés de trésorerie ou des incertitudes liées à l'activité. Sur ce dernier point, l'indice de confiance de nos chefs d'entreprises mesuré lors du dernier point conjoncture CNATP, est inquiétant. Si les chefs d'entreprises artisanales travaillent beaucoup, s'écoutent peu ... ils commencent à s'ouvrir à la possibilité de se faire aider, conscients que lorsqu'ils vont bien, l'entreprise s'en porte mieux. Cette prise de conscience est un élément clef et essentiel. C'est également le rôle de nos Organisations Professionnelles d'accompagner et soutenir nos collègues tout au long de la vie de leur entreprise.* »

Méthodologie

Le baromètre ARTISANTÉ a pour objectif de recueillir au moyen d'une questionnaire des données permettant d'analyser et de suivre les conditions de travail et la santé des chefs d'entreprises du BTP et du Paysage. Le questionnaire en ligne a été réalisé sur la période décembre 2023 – janvier 2024 auprès de 2 106 chefs d'entreprises de à 19 salariés.

[Résultats détaillés du baromètre disponibles ici](#)

[Retrouvez plus d'information sur le site de la Capeb](#)

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 620 000 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 460 000 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 520 000 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

A propos de la CNATP

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org).

On compte :

- 61 000 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 32 000 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur.
- 26 000 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- 76 000 salariés dans les entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés.

A propos de l'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Contact presse

Albertine MINART, Chargée des relations presse : a.minart@capeb.fr - 01 53 60 50 84